

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2013)
Heft: 52

Anhang: Fiches pratiques
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Généralions *Plus* Fiches pratiques



www.3drenderedlogos.com

46 VOS DROITS

Un droit d'habitation
après un décès?

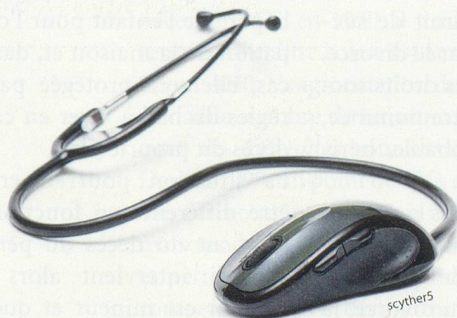


VOTRE ARGENT

Vent de réformes
sur les retraites 47

PRO SENECTUTE

Fribourg renforce son ser-
vice d'aide administrative
avec des bénévoles 52



51 INFORMATIQUE

Nos conseils, utiles ou ludiques

TOUTES LES FICHES PRATIQUES

sur www.generationsplus.ch
rubrique fiches pratiques



Ninell

50 DIÉTÉTIQUE

Péché mignon de datte

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Si votre intervention est retenue, nos spécialistes
répondront dans les fiches pratiques.

fichespratiques@generationsplus.ch

Généralions Plus

Rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne

Succession Qui pourra habiter dans la maison?

«J'ai un fils malade. Il est propriétaire d'une villa et il a divorcé voilà quelques années. En cas de décès, son unique descendant sera mon petit-fils. Mon ex-belle-fille aura-t-elle le droit d'y habiter?»

Marianne, Genève



Sylviane Wehrli
Juriste,
ancienne
juge de paix

Le divorce entraîne comme conséquence juridique la perte de la qualité d'héritier légal et réservataire de l'ancien conjoint. Donc, en cas de décès d'une personne divorcée avec un enfant, l'héritier légal et réservataire est cet enfant.

La situation peut toutefois évoluer, par exemple par le remariage du père, ce qui implique que, en cas de décès, le nouveau conjoint a droit légalement à la moitié de la succession, l'enfant et les enfants à venir de l'autre moitié.

Attention à un éventuel testament!

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que, par testament, les parts légales des héritiers réservataires peuvent être modifiées. En effet, la réserve attribuée par la loi aux descendants est de trois quarts de leur part légale, et celle du conjoint survivant de la moitié de la part légale; ainsi, par testament, le défunt peut décider d'octroyer une partie de son patrimoine (un quart de la part légale des descendants et la moitié de la part légale du conjoint survivant) à un ou des héritiers institués, ou à un ou des légataires.

Si la succession comporte plusieurs héritiers, il y aura partage, l'héritier qui souhaite conserver la maison devant racheter les parts des autres cohéritiers.

Existe-t-il un bail à loyer?

Il est difficile de répondre à la question de savoir si la mère de l'enfant aura le droit d'habiter



Lisa S.

dans la maison après le décès du père. En effet, la situation ne relève pas du droit de succession, puisque, par le divorce, elle a perdu tous ses droits successoraux, sauf à être nommée, ce qui est peu probable, héritière par testament.

Si la mère habite dans la maison de son ancien conjoint, cette situation relève de plusieurs hypothèses. Lors du divorce, la mère a pu bénéficier d'un droit d'habitation, en fonction de l'art. 121 al. 3 du Code civil: le juge peut ainsi attribuer à l'un des époux un droit d'habitation de durée limitée sur le logement de la famille qui appartient à l'autre conjoint, moyennant une indemnité équitable ou une déduction équitable de la contribution d'entretien.

Une autre hypothèse est que la mère a signé un bail à loyer avec le père de l'enfant pour l'occupation de la maison et, dans ce cas, elle sera protégée par les règles du bail à loyer en cas de décès du propriétaire.

La situation pourrait encore être différente en fonction du moment du décès du père. Si celui-ci intervient alors que l'enfant est mineur et que celui-ci hérite de la maison ou d'une partie de celle-ci, la succession devra tenir compte des règles concernant la protection des biens de mineurs; il y aura peut-être un contrôle de l'autorité de protection de l'enfant qui pourrait fixer des conditions d'occupation de la mère et de l'enfant de la maison du père décédé.

Les assurances sociales sont-elles en péril?

«Peut-on encore faire confiance à notre système de prévoyance, quand on voit ce qui se passe en Europe?»

(Pascal, 53 ans)



Fabrice Welsch
Directeur
Prévoyance
& conseils
financiers
BCV

Selon une étude récente effectuée dans 20 pays (Melbourne Mercer Global Pension Index 2013), le système de prévoyance suisse est en quatrième place derrière le Danemark, les Pays-Bas et l'Australie. Les mesures d'amélioration qui sont proposées sont notamment l'obligation de retirer une partie de la prestation de vieillesse sous forme de rentes et l'augmentation progressive de l'âge de départ à la retraite. La situation des assurances sociales en Suisse est donc favorable en comparaison internationale, mais la démographie tempère ce jugement: l'espérance de vie à 65 ans (âge de retraite des hommes en Suisse) est de près de 19 ans pour les hommes et de 22 ans pour les femmes; le nombre de centenaires a augmenté de 65% entre 2000 et 2010. Nous vivons plus longtemps, mais l'âge de départ à la retraite est resté inchangé. Cette situation a des répercussions sur nos assurances sociales.

L'AVS peine

Les recettes de l'AVS sont essentiellement basées sur le revenu des assurés actifs. Elle fonctionne selon un système de répartition, c'est-à-dire que les actifs financent les retraites des actuels rentiers. Un équilibre entre actifs et bénéficiaires de rentes est donc nécessaire. Or, en 1950, il y avait 6,5 actifs pour 1 retraité; ce chiffre baisse à 4 actifs en 2000 et sera de 2,5 en 2030. L'augmentation de l'espérance de vie et un faible nombre de naissances conduisent à anticiper des difficultés pour le financement de l'AVS. Depuis 1999, un point de TVA est, certes, versé pour son financement et, depuis 2000, un impôt sur les maisons de jeux, mais les assurances invalidité (AI) et perte de gain (APG) utilisent aussi le fonds de compensation AVS, destiné initialement à pallier les fluctuations de dépenses.

Quelle longévité?

Pour les caisses de pensions, l'allongement de la durée de vie signifie plus de versements de rentes. Des rendements financiers réguliers sur le long terme sont donc primordiaux.

Pour analyser leur situation financière à long terme, les institutions de prévoyance évaluent le vieillissement à l'aide de tables dites de mortalité, établies sur une population donnée. Ces tables sont mises

à jour régulièrement, mais un risque existe que la population choisie ne corresponde pas à la réalité des propres assurés de l'institution. En cas d'erreur d'évaluation, les effets se font sentir à très long terme, souvent trop tard pour éviter une contribution des assurés actifs. Pour se protéger, les institutions de prévoyance mesurent l'écart entre la longévité propre à leurs assurés et celle théorique de la table utilisée, tout en réassurant les risques auprès d'un tiers.

Le vieillissement démographique s'accompagne d'une insuffisance de rendement. Or, le calcul des rentes futures prend en compte ce que l'on nomme «le troisième cotisant», c'est-à-dire les rendements financiers. Pour déterminer une rente de retraite, un taux dit de conversion est appliqué sur le capital épargné, taux résultant de deux facteurs: les espérances de vie et de rendement. Cette dernière conduit à déterminer un taux technique, qui est une estimation du rendement à long terme que la caisse peut raisonnablement obtenir en fonction de la performance prévisionnelle de ses placements. Ce taux, déterminé librement par chaque institution, dépend de la stratégie de placement choisie (plus ou moins d'actions, par exemple) et de la capacité de la caisse à assumer le risque. Un taux technique élevé est plus difficile à garantir en période de rendements nominaux faibles. Ainsi, les caisses ont de la peine à assurer le paiement des rentes futures au taux de conversion fixé, si le troisième cotisant n'offre plus une performance égale à celle attendue.

Un vent de réformes

Avec une formule à trois piliers, le système social suisse offre une réponse pérenne, mais des réformes sont nécessaires.

Certaines mesures sont rapidement applicables (augmentation des cotisations, avancement de l'âge d'entrée dans le système, baisse des rentes). D'autres nécessitent un débat politique pour une acceptation sociale, comme l'élévation de l'âge de la retraite. Le concept global «Prévoyance 2020», présenté par le conseiller fédéral Alain Berset, propose un relèvement de l'âge de retraite pour les femmes à 65 ans, une baisse progressive du taux de conversion à 6% et un relèvement de l'âge de retraite anticipée pour

tous de 58 à 62 ans. D'autres pistes peuvent être explorées.

Variation de l'âge de retraite

D'un point de vue actuariel, l'espérance de vie des femmes dépasse de plus de trois ans celle des hommes; une modification de l'âge de départ à la retraite apparaît inéluctable, d'autant que le premier pilier souffre d'un déficit chronique. Côté LPP, l'âge de retraite est défini dans le règlement de la caisse de pensions et peut donc déroger aux 65 ans prévus par la réforme, même si une coordination entre les systèmes de retraite est souhaitable.

Des mesures proposées en Europe méritent l'attention: le système danois, par exemple, propose un rehaussement progressif de l'âge de la retraite tous les 6 mois entre 2024 et 2027 de 65 à 67 ans. L'âge de la retraite sera ensuite couplé à l'évolution de l'espérance de vie, de sorte que la durée moyenne de retraite soit de 14,5 années. En d'autres termes, si l'espérance de vie augmente, l'âge légal de la retraite s'adaptera automatiquement. Selon la démographie danoise, il devrait s'élever à 71 ans en 2045.

La prise en compte de la pénibilité du travail ou de la durée de cotisations serait également à envisager.

Deux voies possibles

Le taux de conversion est inscrit dans la loi alors qu'il dépend des placements et de l'espérance de vie, différents pour chaque caisse de pensions. Les employés d'une banque, par exemple, ne peuvent avoir le même taux de conversion que ceux du secteur du bâtiment. Une rente flexible pourrait être envisagée, sachant que les rentiers perçoivent aujourd'hui des rentes fixes assurées jusqu'à leur décès.

Deux voies se dessinent:

- un taux de conversion fixé volontairement plus bas qu'attendu, avec une rente supplémentaire versée selon les résultats de la caisse (longévité/rendement);
- un taux de conversion inchangé accompagné d'une part de rente flexible; dans ce cas, les rentiers devraient participer financièrement aux éventuels assainissements de la caisse.

Travailler plus longtemps pour gagner plus

Flexibiliser le temps de travail autour d'un âge moyen de retraite permettrait à ceux qui le veulent de cesser plus rapidement leur activité lucrative et à d'autres de continuer à exercer leur emploi, leur offrant ainsi un revenu complémentaire à la retraite. A cet effet, le projet «Prévoyance 2020» qui propose un relèvement de l'âge de retraite anticipée de 58 à 62 ans semble inadéquat quant à l'employabilité des seniors et à leur prévoyance. Une entreprise pourrait être amenée à se séparer prématurément de ses employés âgés par le biais d'un licenciement plutôt que par une préretraite s'il fallait conserver ces seniors quatre ans de plus. Ce manque de flexibilité les contraindrait à prendre leur capital LPP en lieu et place de la rente, avec les questions de gestion financière que cela pose. L'âge de la retraite anticipée reste un outil de gestion des effectifs. Plus la différence qui le sépare de l'âge de la retraite s'amenuise, plus cette flexibilité diminue, le plus souvent au détriment des assurés.

Les réflexions sur l'amélioration de notre système social sont nombreuses. Aucune ne résout à elle seule les défis posés, mais aucune ne doit être écartée par principe, sous couvert de dogmatisme.



RAStudio

LE CHÂTEAU DE CONSTANTINE

RÉSIDENCE DE VACANCES, REPOS ET CONVALESCENCE

Courts et longs séjours.

Pension complète
de fr. 117.- à 142.-

Chambres confortables,
grand parc ombragé,
Animations



Région Avenches, 1587 Constantine, Vully VD
Tél. 026 677 13 18 – www.chateauconstantine.com



ALPINIT MODE GmbH
Alpinitstrasse 5B
5614 Sarmenstorf
Mail: mode@alpinit.ch
www.mode.alpinit.ch

Pantalons en Tricot – ALPINIT

disponible en 3 qualités

- Pure Laine vierge
- Polyester/Laine
- Polyester/Viscose/Soie

**Commandez votre pantalon ALPINIT
tout simplement par téléphone 056 667 24 94**

Des professionnels au service de personnes handicapées ou âgées



Lifts verticaux

Lifts à siège



case postale 9 – 1038 Bercher (VD)
Tél. 021 887 02 10 – Fax 021 887 02 11
E-mail: info@meditec.ch – Site internet: www.meditec.ch
Points de vente à Marin (NE) et à Sion (VS)



**ENFER
OU PARADIS**
AUX SOURCES DE
LA CARICATURE
**DU 16 OCTOBRE 2013
AU 16 FÉVRIER 2014**
LES MIDIS DU MIR
VISITES GUIDÉES PUBLIQUES
TOUS LES MARDIS À 12H30
Visite guidée offerte – Durée 1h00
Entrée payante

SBB CFF FFS
Offre Railway

**MUSÉE INTERNATIONAL
DE LA RÉFORME**
GENÈVE

**DONNEZ L'ESPOIR EN HÉRITAGE
FAITES UN LEGS AU CICR**

Par un legs au CICR, vous contribuez à changer le destin de femmes, d'hommes et d'enfants victimes de conflits armés partout dans le monde.

CICR

DEMANDE DE DOCUMENTATION
à compléter et à renvoyer au CICR à l'adresse indiquée ci-dessous.

Je souhaite recevoir la brochure *Un legs au CICR* (12 pages)

M^{me} M. Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NPA _____ Ville _____ Pays _____

Je souhaite être contacté(e) par téléphone pour bénéficier d'un entretien personnalisé.
Mes coordonnées téléphoniques : _____

de préférence entre _____ et _____ heures

Comité international de la Croix-Rouge
Division recherche de fonds privés
19, avenue de la Paix
1202 Genève – Suisse
Tél. : +41 22 730 33 76 - Site : <http://legs.cicr.org>

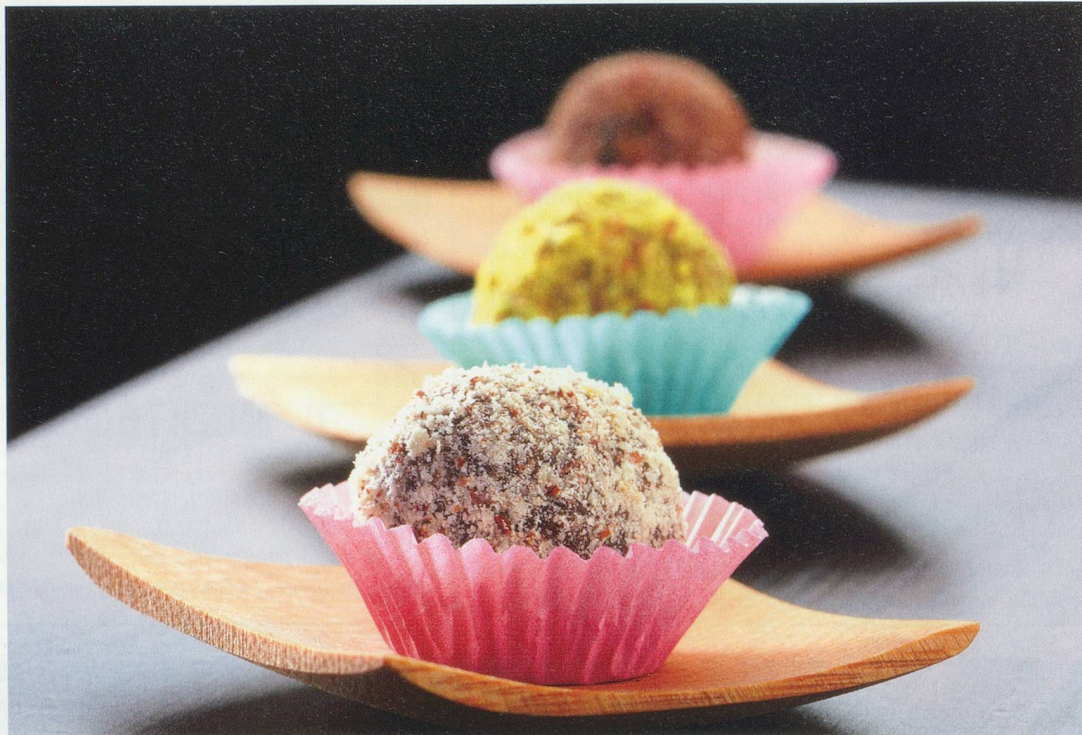
GENP13

Des recettes **bonne santé**

Après une longue collaboration avec *Généralions Plus*, l'auteure de *Mé-nopause saveurs* vous suggère une dernière recette.



Mary-Claire Jeannet
nutrithé-rapeute



Wolodja Jentsch

Péché mignon **de datte**

Pour 25-30 boules. Préparation: 30 min.

Ingrédients

200 g de dattes charnues et moelleuses
1 cs de rhum
100 g d'amandes moulues
1 zeste d'orange
2 grains de piment de Jamaïque concassés
Amandes en poudre pour enrober

Préparation

• Dénoyer les dattes et les couper en morceaux. Les mixer au robot ménager avec le rhum. Ajouter les amandes moulues, le zeste d'orange et les grains de piment. Mixer à nouveau pour obtenir une pâte ferme et homogène.

• Former de petites boules à l'aide d'une cuillère à café ou en les tournant dans le creux de la main. Les rouler éventuellement dans des amandes finement moulues.

Suggestions

Il y a datte et datte. Pour cette recette, je vous recommande d'utiliser celles de type Medjool, issues de l'agriculture biologique. Toutes rebondies, elles possèdent une chair tendre avec des saveurs fines. Pour un enrobage couleur jaune des truffes, ajouter un soupçon de curcuma aux amandes en poudre et bien mélanger avant d'enrober les boules. A conserver dans une boîte hermétique.

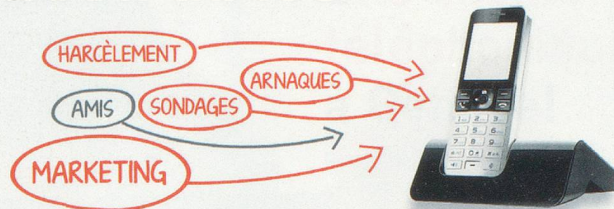
Les atouts bien-être

Fruit du désert, la datte est gorgée de soleil! Avec sa haute teneur énergétique, elle est idéale pour satisfaire une envie de douceur et est appréciée des ran-

donneurs. Ses antioxydants combattent les effets du vieillissement, ses fibres insolubles facilitent la santé intestinale et favorisent la sensation de satiété.

L'informatique facile

Katia filtre les appels indésirables



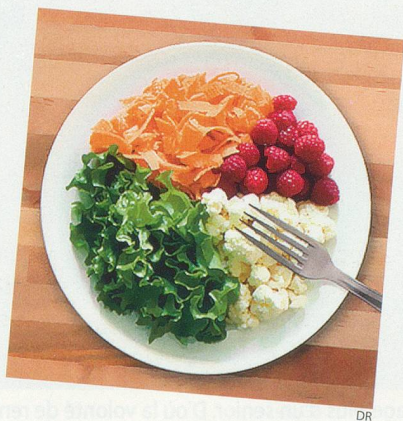
Ras-le-bol des coups de fil commerciaux agressifs, aux heures de repas? La solution pour clouer le bec à nombre de démarcheurs existe. Elle s'appelle Katia. Il s'agit tout simplement d'un boîtier, développé par une firme lausannoise, qu'on branche sur la ligne fixe. Grâce à un fichier de numéros de téléphone indésirables préenregistrés dans cet appareil, le dispositif écartera de lui-même les appels fâcheux. A noter que cette base de données (plusieurs dizaines de milliers de numéros) est actualisée en permanence. Seul bémol: la parade aux vendeurs d'assurance, de vin et autres produits dont vous n'avez aucun besoin a un prix: 99 fr.

Disponible sur www.yocos.com

Pour passer le temps dans le bus

Un petit jeu sympa et pas compliqué, voilà *Dots!* Il suffit de relier un maximum de points de même couleur en formant des carrés ou des rectangles, le tout en une minute. Et pour ceux que le chronomètre stresse, il est aussi possible de prendre son temps, en choisissant l'option qui propose un nombre de coups limités. Bref, un divertissement parfait à télécharger gratuitement pour passer le temps dans les transports en commun.

Disponible sur l'App Store et Android Market



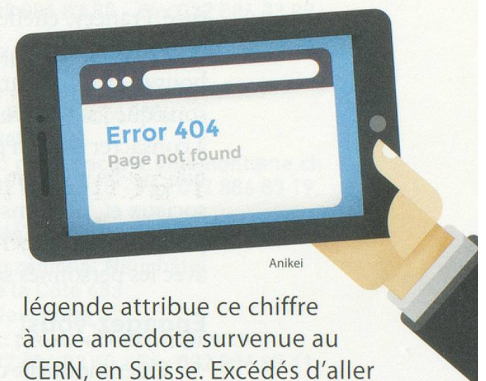
Les bonnes quantités de sucre

Il n'est jamais évident pour un diabétique de gérer au mieux sa nourriture. Certes, à force d'habitude, on améliore généralement sa façon de manger, afin d'éviter hypoglycémie ou hyperglycémie. En attendant, une nouvelle application gratuite, *Gluci-check*, peut vous venir en aide. Elle permet en effet d'évaluer les valeurs nutritionnelles des aliments et de compter les glucides. Essayez-la, ça ne coûte rien!

Disponible sur Apple Store et Google Play

Erreur 404

Mais qu'est-ce que ce message aux allures intrigantes et que signifie-t-il? Il vous est déjà arrivé, comme tout le monde, de vouloir ouvrir un lien et de vous retrouver face à cette inscription sibylline «Erreur 404 – page introuvable». En fait, ce message signifie bien que la page que vous cherchez n'existe plus, en tout cas à cet emplacement, ou alors que son accès vous est interdit. Quant à l'origine du code 404, la



légende attribue ce chiffre à une anecdote survenue au CERN, en Suisse. Excédés d'aller sans cesse relancer un serveur défaillant dans le bureau 404, les chercheurs auraient pris l'habitude d'attribuer ce nombre maudit à tout défaut de connexion.

N'oubliez pas de protéger les mobiles!

Protéger son ordinateur des virus? Il n'est même plus besoin de le dire aujourd'hui, l'immense majorité des utilisateurs de PC ayant adopté un dispositif ad hoc. Mais attention, préviennent des spécialistes de la sécurité, on oublie en revanche de «blinder» sa tablette ou son téléphone mobile, soit des appareils avec lesquels on passe aussi des commandes ou on consulte son compte. Ainsi, les terminaux Android sont particulièrement sensibles aux attaques, puisqu'ils concentrent 99% des virus existants. Vous êtes prévenu.



Des bénévoles pour vous aider dans vos démarches administratives

A Fribourg, Pro Senectute renforce son service d'aide administrative avec l'engagement de bénévoles, afin de répondre aux demandes croissantes des aînés.

Des difficultés à rédiger un courrier à la gérance de son immeuble, à préparer ses paiements ou à comprendre le refus de prestations complémentaires? Le suivi administratif pose parfois problème aux retraités, même s'ils ne sont pas les seuls à se heurter à la complexité de ce domaine!

Pour eux, Pro Senectute Suisse propose un soutien, dans le cadre de ses consultations sociales. La section Fribourg innove pour sa part, en renforçant son service d'aide administrative. Jusqu'ici assuré par des assistants sociaux, il intègre désormais des bénévoles. «L'idée est, d'une part, de répondre à davantage de demandes, explique Dorothée Francey, cheffe de projet et responsable de ce service, à Fribourg. D'autre part, nous pensons que les bénévoles sont prêts à consacrer un peu plus de temps que ne le peuvent les assistants sociaux et, par conséquent, qu'ils peuvent développer des contacts avec les personnes soutenues.»

Engagez-vous!

Opérationnelle depuis mi-octobre, la prestation s'adresse pour l'instant aux personnes retraitées du Grand-Fribourg. Après évaluation, l'opération pourrait être étendue à d'autres parties du canton. «Nous mettons des bénévoles, qui se sont déjà annoncés, en relation avec des demandeurs habitant leur région», renchérit la responsable.

Pour l'heure, une dizaine de bénévoles ont suivi une formation et sont déjà actifs dans l'agglomération fribourgeoise. «Nous en recherchons de nouveaux, bien sûr, renchérit-elle. Le profil souhaité? Il faut être actif ou avoir été actif dans des domaines relatifs à l'administration et aimer les contacts par télé-



Le dédale administratif décourage plus d'un senior. D'où la volonté de renforcer ce service.

phone, mais aussi avoir du temps, car leur engagement qui consiste à épauler un aîné une fois par mois, ne s'arrête pas à des questions administratives.»

Comment bénéficier de ce service?

Pour toute situation complexe ne relevant pas des attributions du bénévole, un assistant social de référence est naturellement à disposition pour répondre et effectuer certaines démarches.

Berthe Balmat, de La Tour-de-Trême (FR), est l'une de ces

bénévoles déjà active sur Fribourg. A 72 ans, cette comptable de formation, retraitée depuis douze ans, se rend une fois par mois au domicile d'un aîné. «Lorsque j'ai perdu mon mari, en 2009, j'ai ressenti le besoin de prouver ce que je valais. Trouver un travail rémunéré était exclu, vu mon âge. Alors, je suis devenue bénévole pour différentes actions caritatives et Pro Senectute. J'ai toujours aimé m'occuper des personnes âgées et si on a reçu plus que d'autres, j'estime qu'il est de son devoir de donner en retour.

Une chaîne téléphonique à Genève!

Pour l'heure, quelques retraités se sont inscrits à une première chaîne téléphonique, sous l'égide de Pro Senectute Genève. L'opération en est à ses débuts et il s'agit, pour Pro Senectute, d'évaluer l'intérêt suscité par cette offre qui, selon les demandes, pourrait s'étendre à d'autres cantons romands. Le concept est simple: à une cadence définie par les participants, Monsieur A appelle Madame B qui elle-même téléphone à Monsieur C, etc. Le dernier appelé contacte alors la première personne de la chaîne, lui confirmant ainsi que personne n'a été oublié! Sympa, l'idée permet aux personnes âgées – en particulier à mobilité réduite – de créer des contacts. Alors, pourquoi pas vous?

Toute personne intéressée dans le canton de Genève peut s'adresser à Pro Senectute Genève au 022 807 05 65. Pour les autres cantons romands, s'adresser à Pro Senectute Suisse au 021 925 70 10 ou s'inscrire via le site www.chainestelephoniques.ch.

Et puis, j'aime mieux donner que recevoir!» glisse la Fribourgeoise, sur un ton complice.

Les demandes peuvent provenir de l'entourage d'une personne âgée, mais seulement avec l'accord de celle-ci. Par ailleurs, aucune démarche n'est faite sans son assentiment. «En effet, précise Dorothée Francey, il ne s'agit pas pour le bénévole de se substituer à l'aîné – par exemple, en effectuant ses paiements –, mais bien de l'aider à réunir les documents et de vérifier le montant à s'acquitter.»

Sur simple appel*, Pro Senectute envoie au demandeur un formulaire d'inscription. Le premier rendez-vous permet à l'assistant social d'évaluer l'état de la situation, alors que le deuxième entretien se déroule en présence du bénévole qui, par la suite, accompagnera le senior dans ses démarches administratives. SFK

*Tél. 026 347 12 40 de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, Pro Senectute Fribourg, ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne, dorothee.francey@fr.pro-senectute.ch



BIENNE

Rue Centrale 40, c.p. 1263 2502 Bienne
e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11 - Fax 032 328 31 00

FRIBOURG

Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40 - Fax 026 347 12 41

GENÈVE

Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65 - Fax 022 807 05 89

TAVANNES

Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 886 83 80 - Fax 032 886 83 89

DELÉMONT

Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail: prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 886 83 20 - Fax 032 886 83 19

NEUCHÂTEL

Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 886 83 40 - Fax 032 886 83 41

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
e-mail: prosenectute.cf@ne.ch
Tél. 032 886 83 00 - Fax 032 886 83 09

VAUD

Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21 - Fax 021 646 05 06

VALAIS

Siège et centre d'information
Rue de la Porte-Neuve 20, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41 - Fax 027 322 89 16

Info seniors

0848 813 813 du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h